**CONSEIL DE L’EUROPE**

*Session 25-28 Juin 2018*

**Assemblée parlementaire**

Nouvelles restrictions des activités des OINGs……………………………………………………………………p. 1

La «dimenssion extérieure » de la politique d’asile de l’Union européenne……………………….p. 1

Lutte contre la traite…………………………………………………………………………………………………………..p. 2

**Commissaire aux Droits de l’Homme**

Pauvreté et inégalité……………………………………………………………………………………………………………p. 2

**Conférence des OINGs**

Pratiques relatives au droit et à la liberté d’association et les OINGs……………………………………p. 5

**I-Nouvelles restrictions des activités des ONG dans les Etats membres**

*Commission des questions juridiques et des droits de l’homme – Rapporteur M. Yves CRUTCHEN, Luxembourg, Groupe des socialistes, démocrates et verts*

La commission s’inquiète des nouvelles restrictions législatives imposées aux activités des ONGs ainsi que d’un climat de plus en plus hostile envers ces dernières. En Azerbaïdjan et en Fédération de Russie, les conditions de travail des <ongs continuent à se détériorer suite à l’application des lois restreignant leur financement étranger. En Hongrie une nouvelle législation sur la transparence des organisations recevant de l’aide de l’étranger est entrée en vigueur et le gouvernement a proposé le paquet législatif « Stop Soros », qui vise à restreindre les activités des ONGs aidant les migrants. En Roumanie et en Ukraine, des projets de lois visant à imposer aux ONGs de nouvelles obligations de déclaration financière sont en cours d’examen au parlement.

La commission se dit particulièrement préoccupée par la situation en Turquie, où, suite à l’introduction de l’état d’urge, près de 1 000 associations et fondations sont fermées.

Les Etats membres du Conseil de l’Europe sont appelés à respecter pleinement le droit à la liberté d’association et à consulter la société civile sur les projets de lois pertinents. Le Conseil de l’Europe devrait établir un mécanisme pour recevoir des alertes sur les restrictions imposées aux ONGs et davantage coopérer avec ces cernières< ;

**II-Conséquences pour les droits de l’homme de la  « dimension extérieure » de la politique d’asile et de migration de l’Union européenne : loin des yeux, loin des droits »**

*Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées \_ Mme Tinek STIK, Pays-Bas, Grope des socialistes, démocrates et verts.*

Dans le cas de l’Accord UE-Turquie du 18 mars 2016, l’Assemblée parlementaire exprimait la préoccupation suivante : « L’accord UE-Turquie du 18 mars 2016 soulève plusieurs questions importantes en matière de droits de l’homme tant sur le fond que sur le plan de sa mise en œuvre immédiate et ultérieure »

L’Assemblée parlementaire a suivi de près les politiques de l’Union européenne prévoyant la mise en œuvre du contrôle des migrations et de l’asile et la gestion de ses frontières extérieures depuis le début de la crise actuelle en 2011.

Les objectifs de la délégation des procédures de migration aux pays en dehors des frontières de l’UE sont entre autres, d’alléger la pression migratoire des Etats membres aux frontières de l’UE de réduire le besoin des migrants d’entreprendre des voyages terrestres et maritimes potentiellement mortels. La réinstallation dans toute l’Europe devrait ensuite faciliter un afflux plus régulier sur le continent. Cependant, le transfert des responsabilités et l’engagement de pays tiers dans le renforcement des contrôles aux frontières de l’UE comportent de sérieux risques pour les droits de l’homme. Il augmente le risque que les migrants soient « bloqués » dans les pays de transit par la réadmission et le recours accru à des mesures punitives et restrictives telles que le refoulement, la rétention arbitraire et les mauvais traitements.

Dans le cas de l’Accord UE-Turquie du 18 mars 2016, l’Assemblée parlementaire exprimait la préoccupation suivante : « L’accord UE-Turquie du 18 mars 2016 soulève plusieurs questions importantes en matière de droits de l’homme tant sur le fond que sur le plan de sa mise en œuvre immédiate et ultérieure »

 C’est un moyen pour de nombreux Etats membres de l’UE de prendre leurs distances par rapport à la question de l’assistance et de l’intégration des réfugiés, qui est source de divisions politiques.

Ce rapport exhorte les Etats membres à ouvrer ensemble pour que le recours accru à des politiques de dissuasion ne porte pas atteinte au de voir des Etats européens de respecter et de défendre les droits de l’homme à l’échelle mondiale et à s’abstenir d’externaliser le contrôle des migrations vers les pays où la législation, les politiques et les pratiques ne respectent pas les normes de la Convention européenne des droits de l’homme et de la Convention des Nations Unies relative au Statut des Réfugiés.

**III-Appel à plus de détermination dans la lutte contre la traite**

 « Il est grand temps que l'Europe combatte le trafic et la traite d’êtres humains avec plus de détermination et bien plus efficacement », a déclaré Liliane Maury Pasquier, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), à l'occasion de la Journée mondiale contre la traite des êtres humains (30 juillet). Elle a rappelé qu’un rapport sur une action concertée de la lutte contre la traite était déjà en cours de préparation (Vernon Coaker, Royaume-Uni, SOC)

« Transférer des personnes à travers les frontières pour le profit a été qualifié au Forum de Davos comme l'une des formes d'activité criminelle organisée ayant la croissance la plus rapide et la plus lucrative au niveau mondial. Pour l'année 2016, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a constaté qu'un minimum de 2,5 millions de migrants avaient été introduits clandestinement, générant un revenu annuel minimum de 5,5 à 7 milliards de dollars US pour les passeurs », a souligné M. Coaker.

« L'Organisation internationale (OIM) a enregistré que les passeurs avaient reçu jusqu'à 24000 euros pour avoir amené un migrant irrégulier en Europe. Beaucoup de ceux qui arrivés grâce à des passeurs doivent rembourser ces coûts élevés par le travail forcé, ce qui en fait également des victimes de la traite. Des experts du Conseil de l'Europe ont déclaré que l'exploitation par le travail est devenue la forme prédominante de la traite dans plusieurs pays européens », a ajouté le rapporteur.

« Les parlements nationaux en Europe doivent de toute urgence veiller à ce que la législation et l'application de la loi puissent empêcher la traite et le trafic d'êtres humains. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe de mettre en œuvre intégralement la [Convention du Conseil sur la lutte contre la traite des êtres humains](https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680083731), ainsi que le Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, et aux quelques Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de signer et de ratifier ces instruments », a conclu M. Coaker.

**Commissaire aux Droits de l'Homme**

**Tenir les engagements pris de mettre fin à la pauvreté et aux inégalités**

 *Commissaire aux Droits de l’Homme : Dunja Mijatović*

« La pauvreté et les inégalités sont étroitement liées. Les personnes qui vivent dans la pauvreté sont beaucoup plus susceptibles de se trouver dans une situation d’emploi mal rémunéré, de logement médiocre et de soins de santé inadéquats, mais aussi de faire face au chômage et à des obstacles d’apprentissage tout au long de la vie….. Cette situation peut être aggravée par d’autres facteurs tels que le sexe, l’âge et le lieu de vie. L’incidence sociétale des inégalités, qui se perpétue à chaque nouvelle génération, est considérable et potentiellement explosive, la confiance dans les institutions publiques étant au plus bas alors même que les tensions et la polarisation s’accentuent. D’après une [enquête](https://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/communiques/2018-01-22/les-1-les-plus-riches-empochent-82-des-richesses-creees-lan) menée à l’échelle mondiale à la demande d’Oxfam, près des deux tiers de l’ensemble des personnes interrogées estiment que le fossé qui sépare les pauvres des riches devrait être comblé de toute urgence.

*Des inégalités en hausse en Europe*

Même sur notre continent européen, relativement riche par rapport à d’autres continents, les inégalités n’ont cessé de se creuser, entre les pays comme au sein même des pays. D’après [la série d’études thématiques sur les inégalités en Europe](https://coebank.org/fr/news-and-publications/news/ceb-publishes-thematic-series-papers-inequality-europe/), publiée par la Banque de développement du Conseil de l’Europe, les Européens qui se situent dans la tranche des 20 % supérieurs de l’échelle de revenus ont cinq fois plus de revenu national que ceux de la tranche des 20 % inférieurs, les régions de l’Europe du Sud et du Centre-Est étant les plus inégales….. Les personnes les plus défavorisées ont moins accès à une éducation de qualité, rendant plus difficile leur réussite sur un marché du travail basé sur un système d’éducation compétitif, d’autant qu’elles subissent souvent le poids de dépenses excessives en matière de logement.

Le [Comité européen des droits sociaux](https://www.coe.int/fr/web/turin-european-social-charter/european-committee-of-social-rights) a souligné dans ses [Conclusions 2017](https://www.coe.int/fr/web/turin-european-social-charter/-/several-states-parties-to-the-european-social-charter-marked-by-a-high-levels-of-poverty-in-2017) que les niveaux de pauvreté en Europe étaient trop élevés et que les mesures prises pour remédier à ce problème fondamental étaient insuffisantes, en particulier, les prestations de sécurité sociale.

*Incidence de la pauvreté sur les enfants et sur d’autres groupes vulnérables*

D’après l’Organisation de coopération et de développement économiques ([OCDE](http://www.oecd.org/inclusive-growth/new-oecd-framework-seeks-to-drive-urgent-concerted-effort-for-inclusive-growth.htm)),… dans les familles à faible revenu, un enfant sur trois vit dans un logement surpeuplé, en raison des coûts du logement ; par ailleurs, les jeunes issus de milieux défavorisés n’ont que 18 % de chances de poursuivre une carrière scientifique… Les enfants vivent la pauvreté différemment des adultes. En compromettant leur développement et leur apprentissage, et en augmentant leur risque d’exposition à la maltraitance ou à la négligence, la pauvreté a des effets significatifs et potentiellement durables sur les enfants d’aujourd’hui. Du fait de la crise économique et des mesures d’austérité, le pourcentage d’enfants menacés par la pauvreté dans l’Union européenne a augmenté et est passé à [26,9 %](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Children_at_risk_of_poverty_or_social_exclusion) en 2015. Ce chiffre a diminué dans certains pays avec la reprise économique qui a suivi, mais reste très élevé dans d’autres pays….Selon l’[UNICEF](https://www.unicef.org/media/media_96099.html), le placement d’enfants dans des institutions, notamment en raison de la situation socio-économique de leur famille, reste fréquent dans les pays d’Europe centrale et orientale.

La pauvreté affecte également de manière disproportionnée les membres de la communauté rom. Il ressort d’une [enquête de l’Agence des droits fondamentaux de l’UE](http://fra.europa.eu/fr/publication/2017/deuxieme-enquete-de-lunion-europeenne-sur-les-minorites-et-la-discrimination-les) réalisée en 2016 que 80 % des Roms interrogés étaient exposés au risque de pauvreté (contre 17 % en moyenne pour l’ensemble de la population au sein de l’UE)….

En Estonie, j’ai visité un foyer social pour personnes âgées, à Kohtla-Järve, où beaucoup de résidents n’avaient pas les moyens de vivre de manière autonome ailleurs : la pauvreté et l’exclusion sociale chez les personnes âgées pouvaient empêcher ces dernières de recevoir à domicile les soins de longue durée dont elles ont besoin. En Grèce, l’incidence de la crise économique et des mesures d’austérité sur l’accès aux soins de santé et à l’éducation et les mesures et les politiques d’austérité ont non seulement exacerbé les conséquences humaines déjà graves de la crise économique, mais ont aussi frappé plus durement les groupes de personnes déjà vulnérables ou marginalisées.

*La lutte contre la pauvreté et les inégalités devrait être au cœur de toutes les politiques publiques*

Les États membres du Conseil de l’Europe devraient tout d’abord, collecter des données précises et fiables, ventilées par âge et par sexe, sur l’incidence de la pauvreté sur les personnes comme condition préalable à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation de politiques efficaces avec une volonté d’encourager davantage les groupes à faible revenu les plus marginalisés, à participer aux débats d’orientation sur le sujet et de leur donner les moyens d’agir en ce sens. Des politiques complètes, efficaces et correctement financées devraient être en place au niveau national pour soutenir et promouvoir l’accès à des soins, à une éducation, à des services d’accueil de l’enfance, à un logement et à des équipements publics de qualité, ainsi que l’accès à la justice…. Par ailleurs, les États membres du Conseil de l’Europe qui ne l’ont pas encore fait doivent ratifier la Charte sociale européenne révisée, l’instrument juridique le plus complet de protection des droits sociaux en Europe.

…En Europe, la Finlande a testé un régime de revenu de base supplémentaire et des projets pilotes similaires ont été menés dans d’autres pays à une échelle plus limitée ; des débats sont en cours également dans plusieurs États membres du Conseil de l’Europe.

Dans son [rapport de mars 2017](https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/UniversalBasicIncomeReport.aspx), le [Rapporteur spécial des Nations Unies sur l’extrême pauvreté et les droits de l’homme](https://www.ohchr.org/FR/Issues/Poverty/Pages/SRExtremePovertyIndex.aspx) a indiqué que l’idée d’un revenu universel de base « ne devait pas être rejetée d’emblée au motif qu’elle est utopique »[[1]](https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/keeping-the-promise-ending-poverty-and-inequality%22%20%5Cl%20%22_ftn3%22%20%5Co%20%22)…. Il a souligné en outre l’importance de faire converger les débats sur le revenu de base et sur les socles de protection sociale. Consciente des difficultés pratiques qu’entraîne un changement aussi radical de la politique sociale, l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe a suggéré dans un [rapport](http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=24285&lang=FR) établi sur le sujet que la mise en place d’un revenu de base pouvait garantir l’égalité des chances pour tous plus efficacement que l’actuelle mosaïque de prestations, de services et de programmes sociaux. En ma qualité de Commissaire aux droits de l’homme, j’ai l’intention de contribuer aux débats en cours en mettant l’accent sur les aspects des droits de l’homme à prendre en compte et sur les implications possibles des solutions envisagées.

Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays sont deux des objectifs de développement durable énoncés dans l’initiative « [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030](https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld) » adoptée par l’Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. Les dirigeants de la planète se sont engagés à traiter les questions connexes de toute urgence pour que la promesse de « ne laisser personne de côté » se concrétise déjà pour la génération actuelle. Cette année, 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l’homme, nous devons maintenir le cap sur une vision ambitieuse mais réalisable, à savoir : la dignité, l’égalité et le bien-être pour tous.

[[1]](https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/keeping-the-promise-ending-poverty-and-inequality#_ftnref3) Rapport du rapporteur spécial sur la pauvreté extrême et les droits de l’homme, A/HRC/35/26, page 197, paragraphe 61.

**Conférence des OINGs**

**Recueil des pratiques du Conseil de l’Europe relatives au droit et à la liberté d’association et les ONGs**

Le Conseil d’experts sur le droit en matière des ONGS de la Conférence des OINGs vient de publier un recueil des pratiques du Conseil de l’Europe relatives au droit à la liberté d’association et à la position des organisations non gouvernementales.

Ce recueil examine la pratique des organes du Conseil de l'Europe dont les activités traitent d'une manière ou d'une autre de la jouissance du droit à la liberté d'association et / ou de la position des ONG. Il passe d'abord en revue les normes générales adoptées par ces organes, puis traite des différentes questions concernant les associations et les ONG qui ont été abordées dans les travaux de ces organes.

Ainsi, il considère la manière dont les activités et le rôle des associations et des ONG ont été soulignés comme importants et nécessitant des encouragements; les conditions de leur formation et les problèmes rencontrés pour y parvenir; la mesure dans laquelle leurs activités et objectifs peuvent être limités et les situations dans lesquelles cela s'est produit de manière injustifiée; les problèmes affectant leur composition et leur gestion interne; les droits et l'environnement favorable qui leur sont nécessaires pour fonctionner et les défis rencontrés pour faire en sorte que les deux existent; le devoir de les protéger et les situations dans lesquelles cela ne s'est pas produit; le degré approprié de supervision de leurs activités et de leur fonctionnement et la manière dont cette supervision peut devenir une charge excessive; les exigences concernant les sanctions (y compris la dissolution) qui devraient être respectées, mais pas toujours; et les problèmes particuliers rencontrés pour garantir le droit à la liberté d'association dans le contexte de l'activité syndicale.

Le recueil conclut en soulignant l'importance de la coordination entre les différents organes du Conseil de l’Europe et la valeur qu'ils tirent des leçons de l'expérience de chacun, mais aussi en soulignant la nécessité de poursuivre le travail entrepris par tous les organismes concernés.

***Brigitte LE GOUIS Représentante CIF-CECIF au Conseil de l’Europe***